

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF403

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 16 DECIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 16 *decies*, introduit par le Sénat avec un avis défavorable du Gouvernement.

Cet article exonère de TVA, de CSG et de CRDS les sommes mises à l'occasion du loto du patrimoine.

Cette exonération totale est excessive et créé un précédent inopportun en matière de jeux de hasard.

Il convient, dès lors, de supprimer cet article.